

Rémunération des apprentis en 2020

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère Année	27% du SMIC 415,64 €	43% du SMIC 661,95 €	53% du SMIC 815,89 €	Salaire le + élevé entre le Smic 1 539,42 € et salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat
2ème Année	39% du SMIC 600,37 €	51% du SMIC 785,10 €	61% du SMIC 939,04 €	
3ème Année	55% du SMIC 846,68 €	67% du SMIC 1 031,41 €	78% du SMIC 1 200,74 €	

Pour l'entreprise : Exonérations quasi-totale des charges patronales et salariales

Les apprentis ne rentrent pas dans les effectifs de l'entreprise.

Pour la mention complémentaire : Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à un an pour préparer un diplôme de même niveau que celui précédemment obtenu, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme précédemment obtenu, une majoration de 15% est appliquée à la rémunération prévue à l'article D.6222-26 du code du travail. Dans ce cas, les jeunes issus d'une voie de formation autre que celle de l'apprentissage sont considérés, en ce qui concerne leur rémunération minimale, comme ayant accompli la durée d'apprentissage pour l'obtention de leur diplôme.

Témoignage

« Après une classe de 3^{ème} générale, je me suis dirigé vers un apprentissage en chaudronnerie car j'étais attiré par ce métier où l'on transforme les métaux et je n'appréciais pas l'ambiance scolaire.

Le BAC PRO obtenu, je me suis orienté vers la MCTS afin de devenir polyvalent dans le métier de la soudure. Après la MCTS, je désire passer les qualifications qui me permettront de travailler l'aluminium, l'inox et le cuivre. J'ai choisi la formation par alternance car il me semble que l'on apprend mieux le métier tout en faisant déjà partie de l'entreprise. »

Robin R. (MCTS 2012/2013)

Résultats 2018-2019

Taux d'obtention diplômes : 100%
Taux de poursuite d'études : 20%
Taux d'interruption : 0%
Taux d'insertion professionnelle : 80%

Valeur ajoutée de l'établissement :

Qualifications de soudeurs adaptées
Certifications COFREND post-formation
Certifications possibles

Lieu de la formation

Institut de Soudure Industrie

Z.I Paris Nord 2
90 rue des Vanesses
93 420 VILLEPINTE

Contacts

Flora CHAMOSSIDINE

Responsable Opérationnelle Formation
Tél. 01 49 90 37 96 / 06 07 66 85 21
E-mail : f.chamoussidine@isgroupe.com

Geneviève CHARPENTIER

Assistante commerciale
Tél : 01 49 90 37 73 / Standard : 01 49 90 36 00
E-mail : g.charpentier@isgroupe.com

Pour en savoir +

www.formation.isgroupe.com
www.onisep.fr
www.metiers-avenir.com
www.studyrama.com
www.education.gouv.fr

Mention Complémentaire Technicien en Soudage (MCTS)



Mention Complémentaire Agent de Contrôle Non Destructif (MCACND)



**Formations
en alternance**





Le soudage : un univers d'exception et un monde de défis



Il ne faut pas perdre de vue que sans le soudage, il n'y aurait ni industrie spatiale, ni industrie nucléaire, et d'une façon générale, pas de moyens de transport, pas de production, ni distribution d'énergie, pas d'informatique, etc...

Deux formations en alternance après le BAC

Le Groupe Institut de Soudure vous propose les formations : MCTS (Mention Complémentaire Technicien en Soudage) et MCACND (Mention Complémentaire Agent de Contrôle Non Destructif).

MCTS

Les + de la formation

- Diplôme reconnu et délivré par le Ministère de l'Education Nationale
- Qualifications de soudeurs proposées.

Programme

- Anglais (40h)
- Technologies et Procédés (164h)
- Défauts visuels et Métallurgie (68h)
- DMOS/QMOS/QS (35h)
- TP en soudage (500h).

Rythme de l'alternance

15 jours en formation
15 jours en entreprise

MCACND

Les + de la formation

- Diplôme reconnu et délivré par le Ministère de l'Education Nationale
- Certification possible par l'employeur dans certaines méthodes.

Programme

- "Socle mathématiques" (10h)
- Défectologie (90h)
- Anglais (40h)
- Métallurgie (120h)
- Généralités sur les contrôles (30h)
- Technologies et procédés (370h)

Rythme de l'alternance

15 jours en formation
15 jours en entreprise



Accessibilité

Titulaire d'un BAC Pro en lien avec la métallurgie, la mécanique ou les matériaux

MCTS
(Mention Complémentaire Technicien en Soudage)

MCACND
(Mention Complémentaire Agent de Contrôle Non Destructif)

Soudeurs

Évolution métiers contrôle et coordination en soudage

Agent de contrôle non destructif

Spécialisation aux méthodes certifiées par la COFREND

Concourir aux formations d'ingénierie en soudage

Des secteurs industriels de pointe et des métiers d'avenir

- Aérospatial
- Ferroviaire
- Nucléaire
- Pétrochimie
- Ouvrages d'art
- Sidérurgie
- Constructions métalliques
- Armement.



Les métiers visés



Le soudeur se charge de l'assemblage des métaux. Ce travail requiert de la dextérité et de la minutie. Il lit les plans afin d'appliquer la méthode adaptée. Son activité est strictement encadrée et réglementée ce qui le rend indispensable pour l'industrie et lui permet de travailler en mobilité en France et l'International.



L'agent de contrôle non destructif est le garant de la conformité des infrastructures soudées ou sous pression. Il prépare et organise des contrôles en ateliers lors de la fabrication de nouveaux éléments ou sur sites industriels lors des arrêts de maintenance. Ce métier ne connaît pas la crise tant les opportunités sont grandes en France comme à l'International.